



**société**  
départementale  
**d'AGRICULTURE**

41

à Blois, le 10 février 2019

**Expéditeur :** Les Commissaires Généraux, le Président

**Suivi :** Benoit ROUSSELET

**Objet :** Info. Éleveurs Comices Agricoles 2019

**Mesdames et Messieurs**  
**les ELEVEURS**

Madame, Monsieur,

Comme chaque année la **Société Départementale d'Agriculture de Loir-et-Cher (SDA41)** grâce au soutien du **Conseil Départemental de Loir-et-Cher** s'affaire à l'organisation de la grande fête du monde rural que constitue le Comice Agricole.

*Cette année nous avons le plaisir de vous proposer deux comices, prévus :*  
***le Comice Agricole de Savigny-sur-Braye les 18 et 19 mai***  
***le Comice Agricole de Salbris les 22 et 23 juin***

Afin de répondre aux efforts et engagements pris par les Comités Locaux d'Organisation constitués des communes d'accueils, des communes partenaires et des Communautés de Communes ou d'Agglomération (**Agglo Territoires Vendômois / et CC Sologne des Rivières**), toutes les mesures sont prises pour que ces événements soient à la hauteur des attentes.

J'ai l'honneur de vous inviter à participer aux comices en présentant des animaux de votre élevage.

**La présence d'animaux (pour les concours ou pour présentation) lors d'une telle fête est indispensable pour faire état d'une belle vitrine de l'agriculture locale, pour la sensibilisation du public, pour la valorisation de l'image des agriculteurs.** Bien conscient que c'est aussi une charge pour l'éleveur, la Société Départementale d'Agriculture s'efforce d'en faciliter l'exécution.

Vous trouverez, ci-joint, les documents nécessaires à votre inscription. Si vous souhaitez présenter d'autres animaux que ceux pour lesquels vous avez été contactés n'hésitez pas à nous en demander les compléments.

La visite vétérinaire à l'élevage et les prises de sang/analyses sont prises en charge par le GDS (pour les bovins, ovins, caprins, porcins, équins-asins). Les primes d'indemnités ainsi que le remboursement des frais de transport sont précisés dans le règlement. Tous les participants recevront par ailleurs une récompense (trophée).

Le secrétariat du comice se tient à votre disposition en cas de besoin d'informations complémentaires pour l'inscription (Benoit ROUSSELET- tel : 06.50.96.15.12 - benoit.rousselet@departement41.fr).

A la suite de l'inscription, une note d'information précisant les modalités techniques de participation est envoyée dans la quinzaine qui précède le comice.

**Les Commissaires Généraux d'Arrondissements**

**de Vendôme, Jean-Claude SEGUINEAU**

**de Romorantin-L., Jean-Charles ROUSSEL**

**La Société Départementale d'Agriculture,  
Le Président, Jacky PELLETIER**